



Devis accepté, pas de travaux

Par Gillou

Bonjour

Nous avons accepté un devis en février 2023 pour le remplacement de toilettes avec des travaux prévus en mai verbalement. Depuis cette date l'artisan invoque une rupture de stock des sanitaires. Nous avons demandé, sans succès, que ce professionnel se rétracte.

Notre problème est que ses conditions générales notifient un délai d'exécution maximum d'un an. Nous hésitons à recourir à un nouveau professionnel.

MERCI

CG du forum marques de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre acceptation du devis vous engage auprès de ce fournisseur. Il serait imprudent de vous engager auprès d'un autre sans avoir trouvé un accord avec le premier.

Vous pouvez lui rappeler le délai maximum par un courrier RAR et le mettre en demeure de le respecter.

Avez-vous possibilité de changer de modèle ou de marque de sanitaire ?